

ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Analyse de cohortes 2003-2020

FAITS SAILLANTS

Chercheure principale
Sonia Hélie

Co-chercheurs (e)

Sophie T. Hébert
Marie-Andrée Poirier
Tonino Esposito
Geneviève Pagé

AOÛT 2025



Chercheure principale

Sonia Hélie ^{1, 2, 3}

Co-chercheurs

Sophie T. Hébert ^{1, 2, 3}

Marie-Andrée Poirier ^{1, 2, 3}

Tonino Esposito ^{1, 2, 3}

Geneviève Pagé ^{1, 2, 4}

Professionnels, auxiliaires de recherche et autres collaborateurs

Jean-François Cardin ¹

Sophie Morin ¹

Élisabeth Plante ¹

Marie-Noëlle Royer ¹

Stéphanie Précourt ^{1, 3}

¹ Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUD), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)

² Équipe de recherche sur le placement et l'adoption en protection de la jeunesse

³ Université de Montréal

⁴ Université du Québec en Outaouais



ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR
LE PLACEMENT ET L'ADOPTION
en protection de la jeunesse



Ces faits saillants sont issus du rapport :

Hélie, S., Hébert, S.T., Poirier, M-A., Esposito, T., & Pagé, G. (2025). *L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : Analyse de cohortes 2003-2020*. Rapport déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut universitaire Jeunes en difficulté, Montréal, Québec, 83 p.

Pour consulter le rapport intégral : <https://iujd.ca/fr/elpj4>

Dans ce document, l'usage du masculin inclut la forme féminine.

Les points de vue exprimés dans ce rapport n'engagent que les auteurs.

Cette recherche a été financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 156.2 de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Bibliothèque et Archives Canada, 2025

ISBN : 978-2-555-01887-7

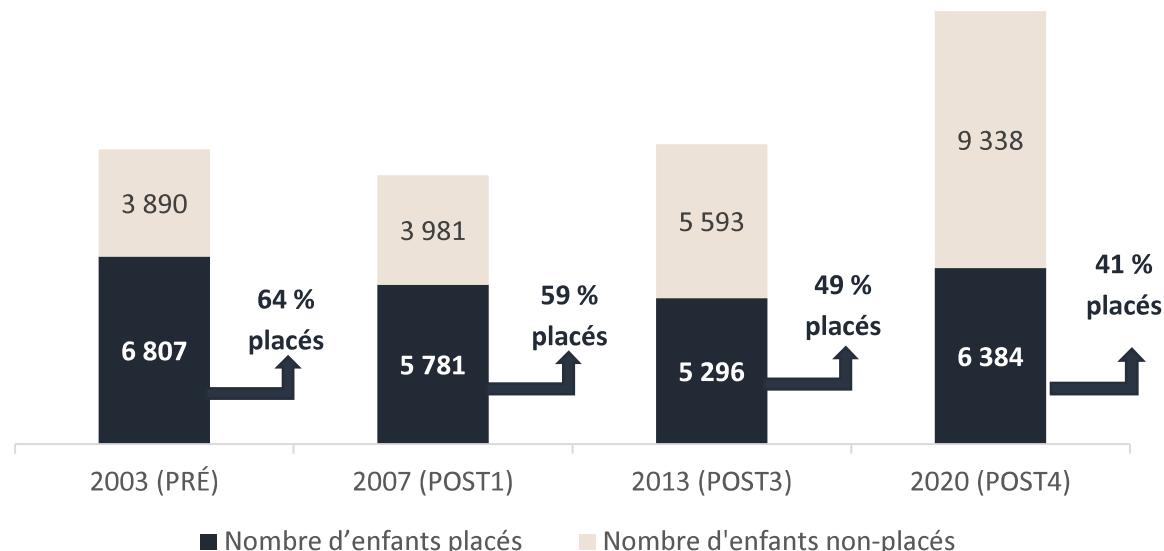
© Institut universitaire Jeunes en difficulté, 2025

FAITS SAILLANTS

Cette analyse de cohortes vise à examiner l'évolution des caractéristiques des trajectoires de placement des enfants suivis en protection de la jeunesse (ci-après « PJ »; objectif a) et à dresser un portrait de ces trajectoires sur le long terme (objectif b). Les caractéristiques de la trajectoire examinées comprennent : le recours au placement, le type de placement (type de milieu substitut, niveau de proximité, contexte du placement), la stabilité, la durée cumulée en placement et les issues en matière de permanence. Ces caractéristiques sont examinées dans quatre cohortes québécoises d'enfants qui sont entrés en contact avec les services de protection à différents moments, à partir des données administratives (taille des cohortes : 10 697, 9 762, 10 889, 15 722). L'une de ces cohortes a été suivie sur une période de 16 ans pour établir un portrait des trajectoires sur le long terme. Dans la présente section, les faits saillants de l'analyse de cohortes sont d'abord illustrés par les figures A à K. Un court texte est fourni avant chaque figure afin de faciliter la compréhension. Ensuite, l'interprétation de ces résultats et des pistes de réflexion sont présentées en encadré.

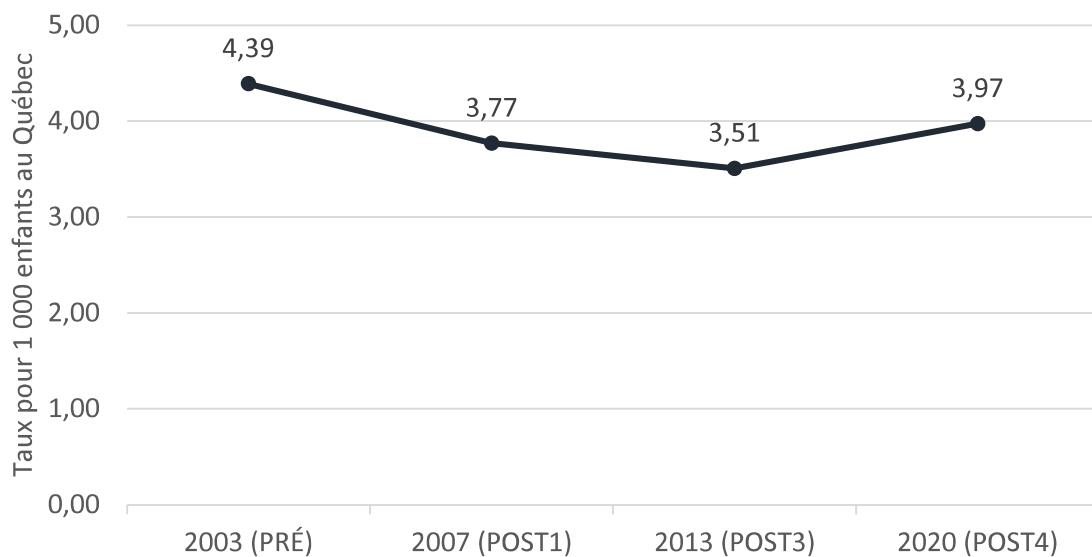
La Figure A présente le volume d'enfants dans chaque cohorte, selon la présence d'un placement durant les quatre années suivant leur entrée dans les services de protection. Ainsi, parmi les 15 722 enfants qui sont entrés dans les services de protection en 2020, 6 384 ont vécu un placement, ce qui correspond à un pourcentage de 41 % dans cette cohorte. La proportion d'enfants placés diminue d'une cohorte à l'autre, passant successivement de 64 % dans la cohorte de 2003 à 59 % dans la cohorte de 2007, à 49 % dans celle de 2013 puis à 41 % dans la cohorte la plus récente de 2020.

Figure A. Évolution du recours au placement parmi les cohortes d'enfants évalués ayant reçu des mesures de protection



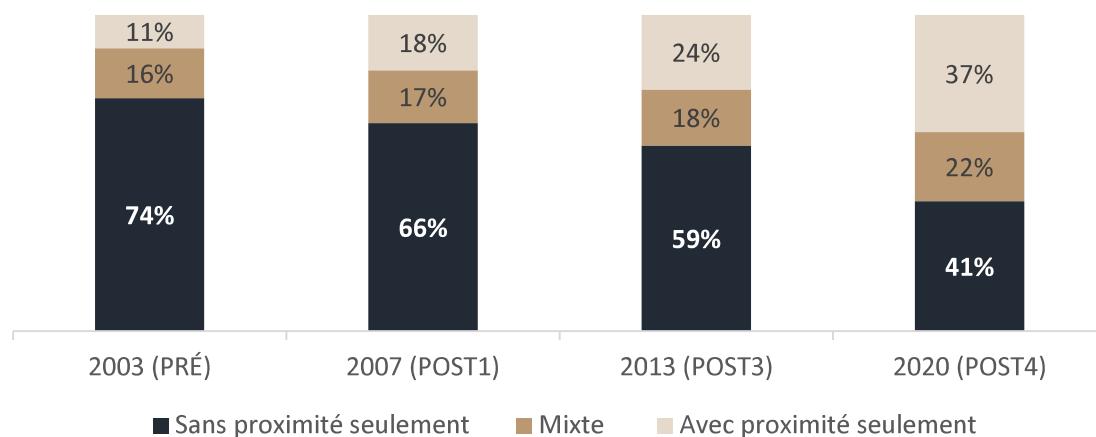
La Figure B présente l'évolution du recours au placement au sein de la population générale d'enfants du Québec. Ainsi sur le plan populationnel, on voit plutôt une légère augmentation du taux pour 1 000 enfants québécois qui vivent un placement en 2020, comparativement aux années 2013 et 2007. Plus spécifiquement, dans la population d'enfants du Québec en 2020, ce sont 3,97 pour 1 000 enfants qui sont évalués en PJ et qui vivent un placement dans les quatre années suivantes. Ce taux avait connu une diminution constante dans les années antérieures, passant de 4,39 pour 1 000 en 2003 à 3,77 pour 1 000 en 2007 puis 3,51 pour 1 000 en 2013.

Figure B. Évolution du taux de placement pour 1 000 enfants dans la population d'enfants du Québec



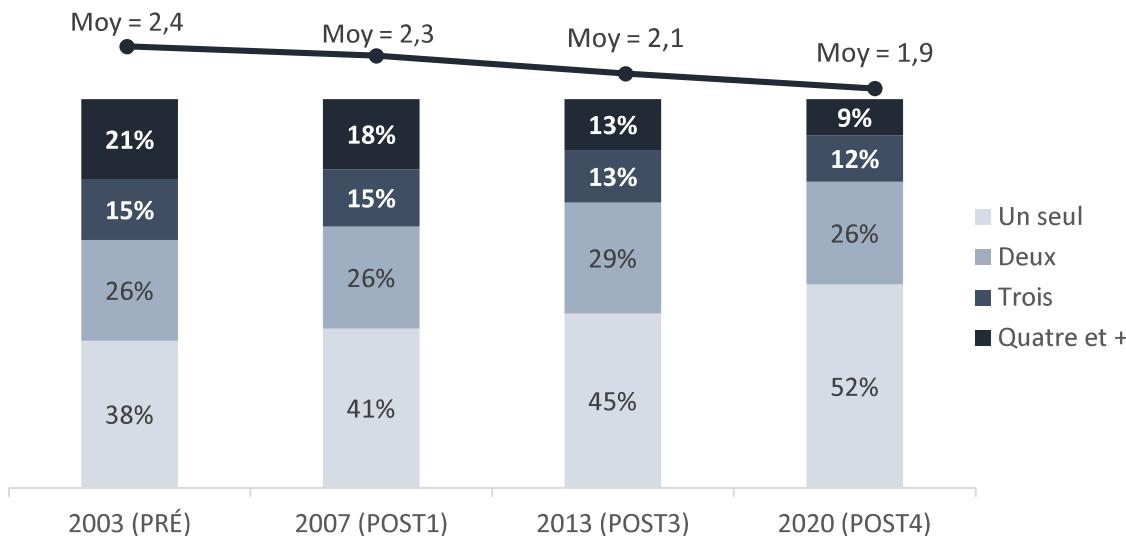
La Figure C porte sur le type de milieu substitut visités par les enfants placés dans chaque cohorte. Le placement en milieu de proximité (c'est-à-dire auprès d'un membre de la parenté ou d'une autre personne significative, peu importe si cette personne est reconnue formellement comme famille d'accueil de proximité ou non) occupe une place grandissante d'année en année parmi les enfants placés. Par exemple, en 2020, ce sont 37 % des enfants placés qui avaient vécu exclusivement en milieux de proximité, comparé à 24 % dans la cohorte de 2013. À cela s'ajoutent des enfants qui connaissent une combinaison de milieux de proximité et de milieux sans proximité (famille d'accueil régulière, centre de réadaptation ou foyer de groupe). En 2020, ces enfants représentaient 22 % des enfants placés, une proportion en hausse depuis 2003. À l'inverse, le pourcentage d'enfants placés qui ne connaissent que des milieux substituts sans proximité est en baisse marquée, étant passé de 59 % en 2013 à 41 % en 2020.

Figure C. Évolution du pourcentage d'enfants placés en famille d'accueil de proximité seulement, en milieu sans proximité seulement ou mixte, parmi les enfants placés dans les cohortes



La **Figure D** décrit l'évolution dans la stabilité des enfants placés. Il s'agit plus spécifiquement du nombre de milieux substituts différents visités par chaque enfant placé et ce, durant les quatre années suivant l'entrée dans la cohorte. Les enfants qui sont entrés dans les services en 2020 et qui ont été placés ont vécu dans 1,9 milieux substituts différents, en moyenne. Cette moyenne constitue une baisse par rapport aux cohortes précédentes, où le nombre moyen de milieux différents a varié de 2,4 à 2,1. La Figure D illustre également que le pourcentage d'enfants placés qui vivent dans un seul milieu substitut est en progression, passant de 45 % à 52 % de 2013 à 2020, au profit du pourcentage d'enfants qui vivent dans trois ou quatre milieux et plus, qui lui a diminué.

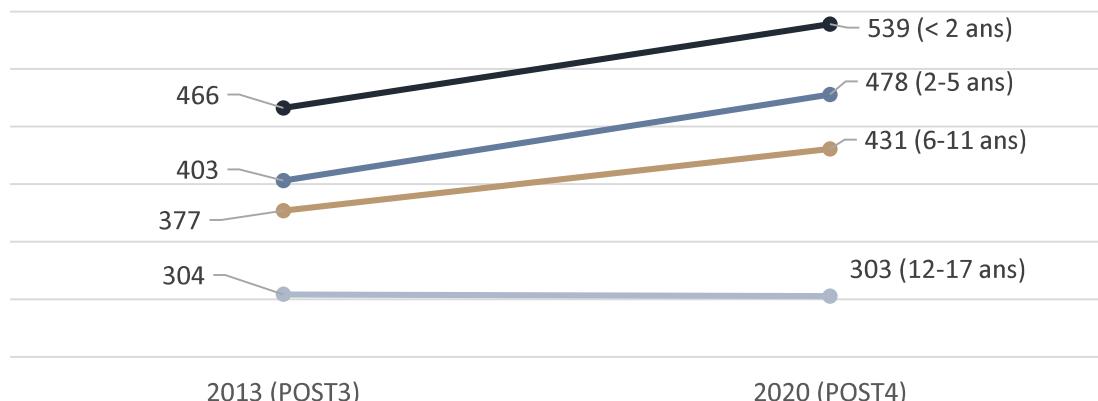
Figure D. Évolution du nombre de milieux substitut différents parmi les enfants placés dans les cohortes



La **Figure E** indique que la durée cumulée en placement a augmenté pour tous les groupes d'âge à l'exception des adolescents. Plus spécifiquement, pour les enfants placés à l'âge de 0-1 an, la

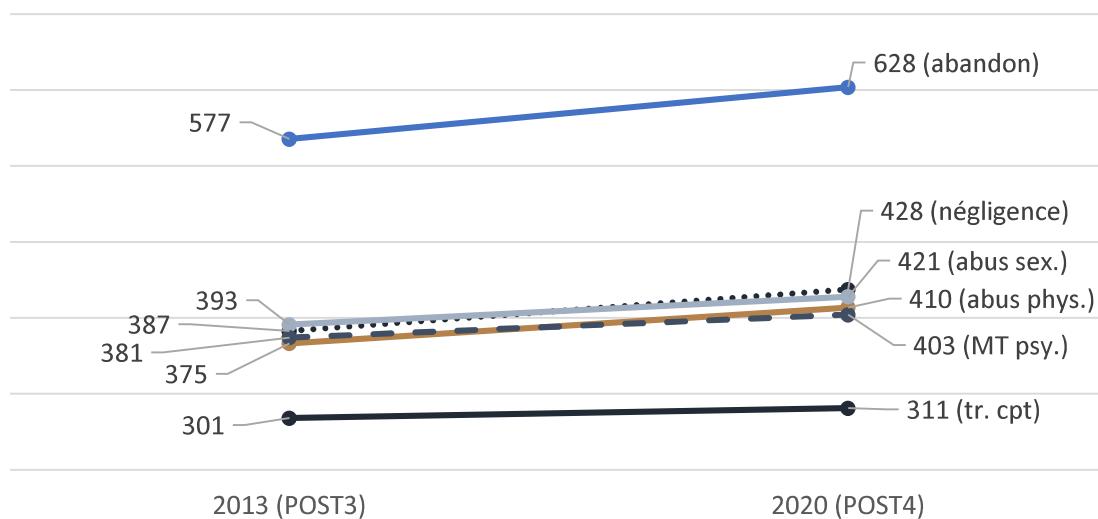
durée moyenne en placement est passé de 466 jours en 2013 à 539 jours en 2020. Pour les enfants de 2-5 ans, la durée est passée de 403 jours à 478 jours, alors que pour les enfants d'âge scolaire (6-11 ans), la durée est passée de 377 jours à 431 jours.

Figure E. Évolution de la durée cumulée en placement (moyenne, en jours) en fonction du groupe d'âge au moment du premier placement



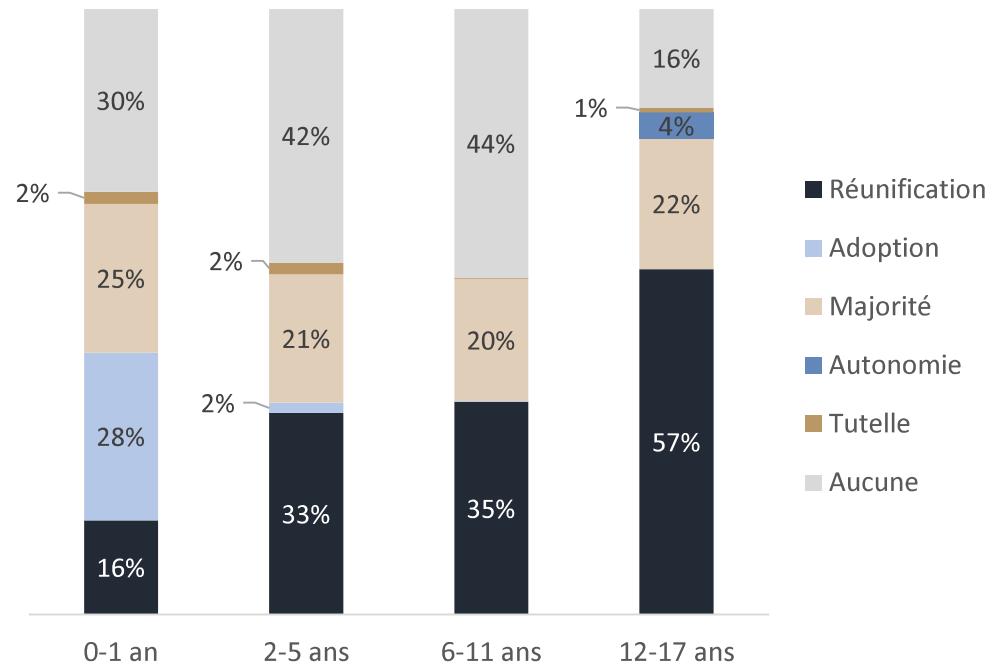
La **Figure F** porte également sur la durée cumulée en placement, mais en fonction des motifs d'intervention inscrits au dossier. Cette figure permet d'établir deux constats. Premièrement, que l'augmentation dans la durée cumulée en placement touche tous les motifs d'intervention, bien qu'elle soit moins prononcée dans les situations de troubles de comportement sérieux, où elle est passée de 301 jours en 2013 à 311 jours en 2020. Deuxièmement, que deux motifs d'intervention se distinguent des autres sur le plan de la durée cumulée en placement. Ainsi, les enfants ayant un motif d'abandon ont une durée cumulée en placement considérablement plus longue que les enfants suivis pour d'autres motifs (577 jours en 2013 et 628 jours en 2020), alors que les enfants suivis pour des troubles de comportement sérieux ont des durées de placement plus faibles.

Figure F. Évolution de la durée cumulée en placement (moyenne, en jours) en fonction des motifs d'intervention



La **Figure G** porte spécifiquement sur les enfants qui sont entrés dans les services de protection en 2020 et qui ont eu au moins un placement en milieu sans proximité ordonné par le tribunal. Elle décrit le statut de permanence observé chez ces enfants en 2024, soit quatre ans après leur entrée dans les services. Ainsi, parmi les enfants qui sont placés en très bas âge (0-1 an), 28 % vivaient dans leur famille adoptive en fin d'observation et 25 % étaient dans un placement à majorité. Une portion de 16 % étaient réunifiés et seulement 2 % étaient en tutelle. Presque le tiers des nourrissons (30 %) étaient toujours sans permanence quatre ans après leur entrée dans les services. Cela signifie que ces enfants n'ont pas eu de tentative de réunification, qu'ils n'ont pas quitté leur placement et que ce dernier n'est pas non plus planifié jusqu'à leur majorité. Pour ceux qui sont placés à l'âge de 2-5 ans, la réunification est plus fréquente que chez les nourrissons (33 %). L'adoption et la tutelle sont pratiquement inexistantes dans ce groupe (2 % chacun), alors que le placement à majorité touche 21 % d'entre eux. Une portion de 42 % de ces enfants sont sans permanence en fin d'observation. Chez les enfants d'âge scolaire (6-11 ans), 35 % sont réunifiés, 20 % étaient en placement à majorité et 44 % étaient sans permanence. Enfin, chez les adolescents, la majorité sont réunifiés (57 %), 22 % sont placés jusqu'à leur majorité alors que 4 % ont quitté leur placement pour vivre de manière autonome. La tutelle est très rare dans ce groupe d'âge (1 %) et l'absence de permanence touche 16 % des adolescents.

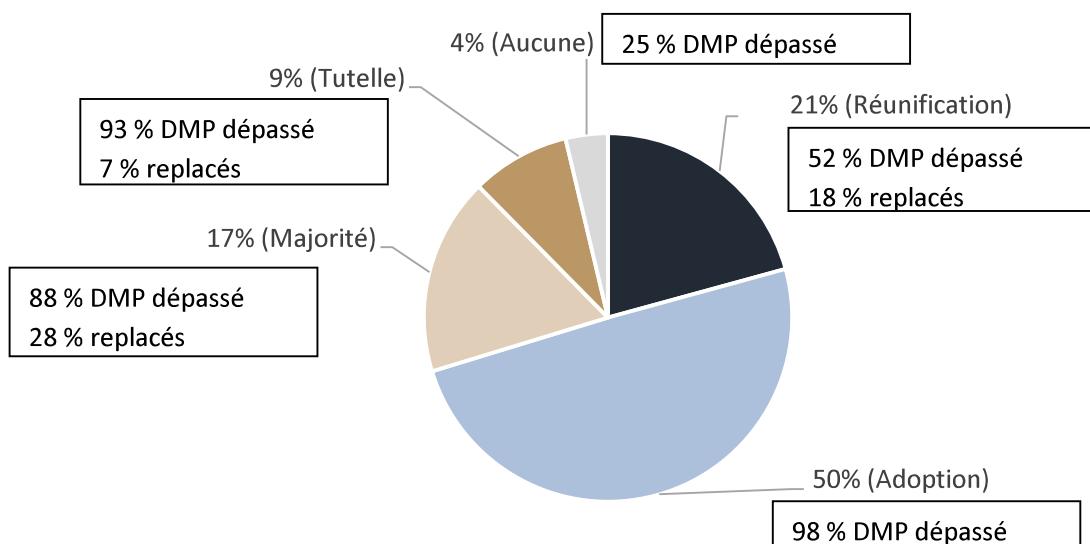
Figure G. Permanence des enfants placés, 4 ans après l'entrée en PJ en 2020



Les **Figures H à K** illustrent les statuts de permanence des enfants ayant au moins un placement dans un milieu sans proximité ordonné par le tribunal et ce, sur le long terme, c'est-à-dire 16 ans après leur entrée dans les services en 2007 (ou au moment de leur 18^e anniversaire, si cela survient avant). Chacune des quatre figures présente la permanence pour un groupe d'âge au moment du premier placement (0-1 an, 2-5 ans, 6-11 ans, 12-17 ans). Dans les prochains paragraphes, les types de permanence les plus fréquentes dans chaque groupe d'âge sont décrits.

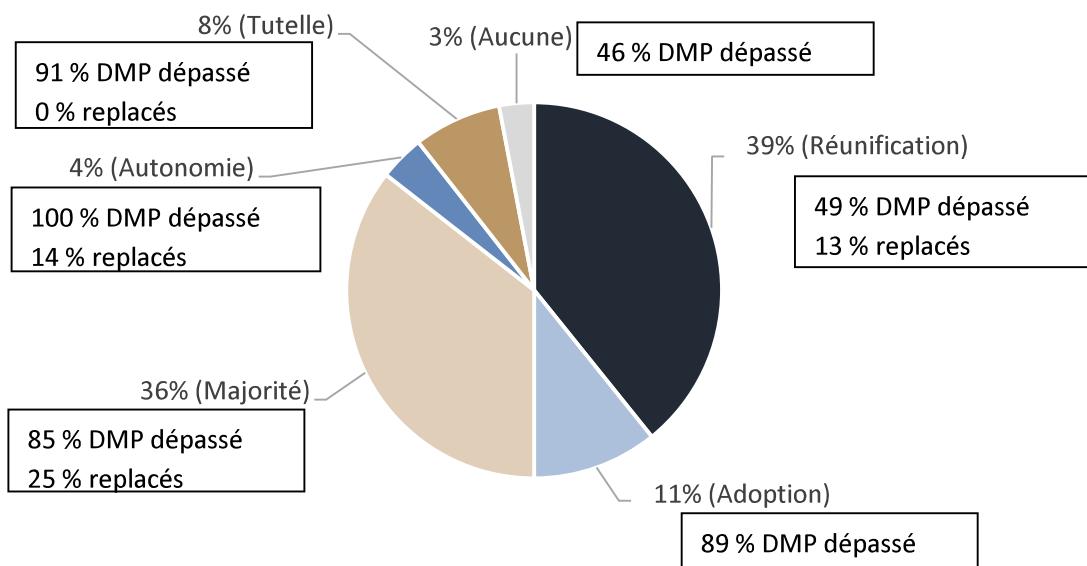
Ainsi, la **Figure H** indique que la moitié (50 %) des enfants placés à 0-1 an ont été adoptés et que 98 % de ceux-ci avaient dépassé la durée maximale de placement lorsque leur adoption s'est actualisée. Une portion de 21 % des nourrissons ont été réunifiés et 18 % de ceux réunifiés ont dû être replacés. La moitié (52 %) des nourrissons réunifiés avaient dépassé la durée maximale de placement au moment de leur réunification. Il y a 17 % des nourrissons qui avaient le placement à majorité comme dernier type de permanence tenté et l'ordonnance à majorité est survenue au-delà de la durée maximale de placement dans 88 % des cas. Une portion de 28 % des nourrissons placés à majorité eux ont dû être déplacés. Parmi les enfants placés à cet âge, 4 % demeurent sans permanence 16 ans après leur entrée dans les services.

Figure H. Statut de permanence des enfants avec ordonnance de placement en milieu sans proximité, 16 ans après l'entrée en PJ en 2007, pour ceux âgés de 0-1 an lors du placement



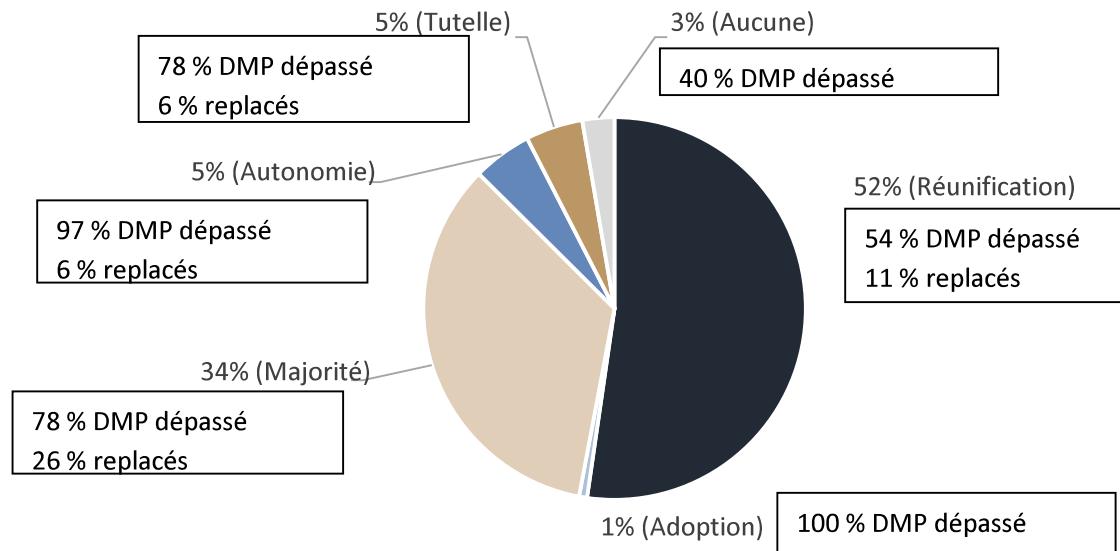
La **Figure I** montre que la réunification et le placement à majorité sont les types de permanence les plus fréquents chez les 2-5 ans. Plus spécifiquement, 39 % des enfants de cet âge ont été réunifiés, après une durée dépassant la durée maximale de placement dans 49 % des cas. Une portion de 13 % des enfants réunifiés ont dû être replacés. Quant au placement à majorité, il touche 36 % des enfants à cet âge et l'ordonnance est émise au-delà de la durée maximale de placement dans 85 % des cas. Le quart (25 %) des enfants placés à majorité ont été déplacés. Seulement 11 % des enfants de ce groupe d'âge sont adoptés au bout de 16 ans. Parmi les enfants placés à cet âge, 3 % demeurent sans permanence 16 ans après leur entrée dans les services.

Figure I. Statut de permanence des enfants avec ordonnance de placement en milieu sans proximité, 16 ans après l'entrée en PJ en 2007 (ou à l'atteinte de la majorité), pour ceux âgés de 2-5 ans lors du placement



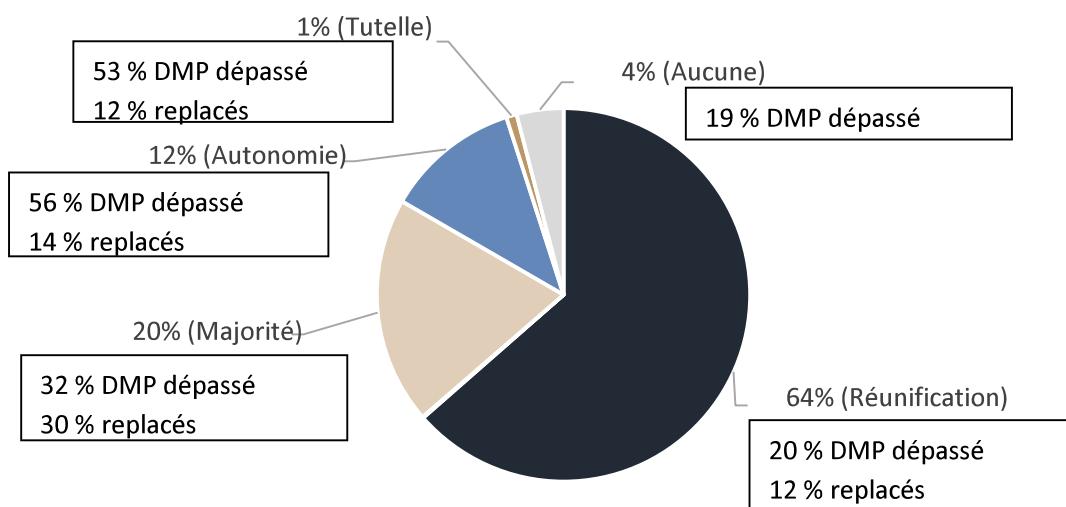
La **Figure J** porte sur les enfants placés à l'âge de 6-11 ans. La majorité d'entre eux sont réunifiés (52 %), avec une durée qui dépasse la durée maximale de placement dans 54 % des cas et un remplacement dans 11 % des cas. Le placement à majorité arrive au second rang, avec 34 % des enfants placés à cet âge. L'ordonnance à majorité est survenue au-delà de la durée maximale de placement pour 78 % d'entre eux. Parmi les enfants placés à cet âge, 3 % demeurent sans permanence 16 ans après leur entrée dans les services.

Figure J. Statut de permanence des enfants avec ordonnance de placement en milieu sans proximité, 16 ans après l'entrée en PJ en 2007 (ou à l'atteinte de la majorité), pour ceux âgés de 6-11 ans lors du placement



La **Figure K** illustre la permanence à long terme parmi les enfants placés à l'adolescence. La plupart (64 %) sont réunifiés et 20 % dépassent la durée maximale de placement lors de leur réunification. Parmi les adolescents réunifiés, 12 % ont été replacés à nouveau après leur réunification. Le placement à majorité arrive au second rang dans ce groupe d'âge, avec 20 % des adolescents. Ce type de permanence est particulièrement instable dans ce groupe d'âge, puisque 30 % d'entre eux ont été déplacés après leur ordonnance à majorité. Parmi les enfants placés à cet âge, 4 % demeurent sans permanence 16 ans après leur entrée dans les services ou à l'atteinte de la majorité.

Figure K. Statut de permanence des enfants avec ordonnance de placement en milieu sans proximité, 16 ans après l'entrée en PJ en 2007 (ou à l'atteinte de la majorité, pour ceux âgés de 12-17 ans lors du placement)



En résumé

- ✓ Après une baisse continue du **taux d'enfants placés** en milieu substitut au sein de la population québécoise entre 2003 et 2013, une légère augmentation est observée entre 2013 et 2020. Cette hausse est concentrée au niveau des placements en milieu de proximité.
- ✓ Bien que la présente étude n'avait pas pour objectif d'identifier les facteurs en cause dans l'évolution du placement, plusieurs hypothèses peuvent être émises. D'une part, la reconnaissance accrue des **milieux de proximité** depuis 2007 (que ce soit dans la Loi sur la protection de la jeunesse ou dans les orientations ministérielles) a pu amener certains intervenants à recourir plus facilement au placement lorsque la présence d'un risque imminent dans le milieu d'origine est difficile à déterminer et que des personnes significatives sont disponibles pour accueillir l'enfant. D'autres **facteurs structurels** plus larges, comme la pauvreté, les inégalités territoriales et la rareté des ressources de soutien familial pourraient également jouer un rôle dans la hausse du placement.
- ✓ **L'instabilité** a continué de diminuer, bien que modestement, entre 2013 et 2020. Ainsi, chez les enfants placés dans la cohorte de 2013, 55 % ont connu plusieurs milieux substituts, contre 48 % chez les enfants placés dans la cohorte de 2020.
- ✓ Les **durées cumulées en placement** pour atteindre la permanence ont augmenté de 45 jours en moyenne entre 2013 et 2020 et elles dépassent souvent les durées maximums prescrites à l'article 91.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse.
- ✓ Dans tous les groupes d'âge, la **réunification** se maintient plus longtemps qu'avant.
- ✓ Le **placement à majorité** est moins fréquent dans tous les groupes d'âge à l'exception des adolescents, mais il est plus instable qu'avant dans tous les groupes d'âge.
- ✓ Tous âges confondus, près du tiers des enfants qui sont entrés dans les services en 2020 se retrouvent **sans tentative de permanence** après quatre années d'observation. De plus, ces situations sont beaucoup plus fréquentes que dans la cohorte de 2013.
- ✓ Plusieurs résultats pointent dans la direction du **placement en milieu de proximité comme facteur contribuant** à l'augmentation des enfants placés sans permanence. Même si ce type de placement est une option adéquate pour bien des enfants, le fait qu'un grand pourcentage soient maintenus longtemps dans ces milieux sans ordonnance à majorité soulève des questions. Dans les prochaines années il faudra s'intéresser au bien-être des enfants qui sont confiés à ces milieux. Il faudra se questionner sur le soutien à offrir à ces milieux de proximité, en tenant compte des enjeux intrafamiliaux et intergénérationnels qui les caractérise, afin de favoriser des trajectoires positives et normalisantes sur le long terme.
- ✓ Il est probable que la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires qui en ont résulté en 2020 soient partiellement en cause dans l'augmentation des situations sans permanence et dans l'allongement des durées de placement.
- ✓ En contrepartie, l'évolution dans les situations d'enfants qui ont **au moins une tentative** de permanence (ils représentent les trois quarts des enfants placés dans la cohorte 2020) apparaît plus favorable. Ils cumulent moins de temps en placement qu'avant et expérimentent un plus faible nombre de tentatives de permanence.